

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS911

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 109, substituer aux mots :

« par suite »

les mots :

« à la suite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.